



FICHE DE DIRECTIVES D'UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ

Date de création 12-avr.-2005

Date de révision 23-mars-2021

Version 5

0. Informations générales

Cette fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité est le document fourni par Owens Corning pour communiquer des directives sur la manutention et l'utilisation en toute sécurité pour des articles manufacturés non réglementés par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200, ni par la réglementation canadienne sur les produits dangereux DORS/2015-17 (SIMDUT 2015)

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Duct Liner
Synonymes	QuietR® AcousticR® Duct Liner, Duraflex® II, QuietR® AcustiTEX™ Duct Liner, QuietR® Rotary Duct Liner, QuietR® Duct Liner Board
Code de produit	OCIS00037
Utilisation recommandée	Aucun renseignement disponible
Adresse du fabricant	Owens Corning Insulating Systems, LLC One Owens Corning Parkway Toledo, Ohio 43659
Téléphone de l'entreprise	1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Adresse de courriel	safetydatasheet@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise	http://owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire	<p>Ce produit est considéré comme un article. La définition d'article selon 29 CFR 1910.1200(c) est la suivante : un "article" est un produit manufacturé autre que sous la forme d'un liquide ou de particules : (i) qui est mis sous une forme spécifique ou transformé durant la fabrication ; (ii) qui a une fonction finale dépendant totalement ou partiellement de sa forme ou de son dessin en usage final ; et qui dans des conditions d'usage normal ne libère pas plus que de très faibles quantités ou traces de produits chimiques dangereux (tels que définis au paragraphe (d) de cette section) et n'induisent pas de risque physique ou de danger pour la santé des employés</p> <p>Ce produit est considéré comme un article selon règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017 Les articles manufacturés qui satisfont la définition de la Loi sur les produits dangereux du Canada (tout article manufacturé selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits) ne sont pas réglementés par le règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017</p>
Autres informations	Peut causer une démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses en raison de l'effet d'abrasion mécanique des fibres

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit ne contient aucune substance qui, à sa concentration donnée, est considérée comme dangereuse pour la santé

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- | | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | <ul style="list-style-type: none">• Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes• NE PAS frotter ou égratigner les yeux• Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin |
| Contact avec la peau | <ul style="list-style-type: none">• Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau froide• NE PAS utiliser une eau tempérée, car celle-ci pourrait ouvrir les pores de la peau, causant une pénétration encore plus importante des fibres et poussières• Utiliser un gant de toilette pour aider à éliminer fibres et poussières• NE PAS frotter ou égratigner la zone touchée• Retirer les vêtements et les chaussures contaminés• Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin• Si des fibres pénètrent dans la peau, elles peuvent être retirées par l'application et le retrait d'un ruban adhésif de sorte que les fibres adhèrent au ruban et sont retirées de la peau• Ne jamais utiliser d'air comprimé pour retirer les fibres de la peau |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none">• Déplacer à l'air frais• Si les symptômes persistent, appeler un médecin |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none">• L'ingestion accidentelle de ce produit est peu probable• Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres de la gorge• Si cela se produit, surveiller la personne pendant plusieurs jours pour s'assurer qu'aucune obstruction intestinale ne se produit• Si les symptômes persistent, appeler un médecin |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | <ul style="list-style-type: none">• Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | <ul style="list-style-type: none">• Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome (à pression positive), MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

- | | |
|---------------------------------|---|
| Précautions personnelles | <ul style="list-style-type: none">• Éviter le contact avec les yeux et la peau |
| Méthodes de nettoyage | <ul style="list-style-type: none">• Utilisateur un aspirateur industriel doté d'un filtre haute efficacité pour nettoyer la contamination causée par la poussière et les fibres• Éviter la création de poussière• Éviter de balayer à sec• Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés• Utiliser l'équipement de protection individuelle requis• Nettoyer la surface contaminée à fond |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- | | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'entreposage | <ul style="list-style-type: none">• Garder le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation pour minimiser la formation possible de poussière• Le produit doit être gardé au sec et recouvert |
|---------------------------------|---|

Matières incompatibles • Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Fibre de verre à filament continu, non-respirable 65997-17-3	TWA: 1 fiber/cm3 respirable fibers: length >5 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m³ inhalable particulate matter	-	-

Mesures d'ingénierie Procurer une ventilation locale par aspiration et/ou générale pour maintenir l'exposition sous les limites réglementaires et recommandées
Il faut utiliser un système de dépoussiérage lors des opérations de transfert, de coupe ou autres procédures génératrices de poussière, comme des outils électriques
Il faut avoir recours à un aspirateur ou à des méthodes de nettoyage en phase humide

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
- Protection de la peau et du corps** • Porter des gants de protection
• Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs
- Protection respiratoire** • Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui dépassent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés conformément au programme de protection respiratoire de leur entreprise, à la réglementation locale ou à la norme 29 CFR 1910.134
• Il est recommandé de porter un masque à poussière jetable de type N95 homologué NIOSH et correctement ajusté
- Considérations générales sur l'hygiène** • Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé les produits
• Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Solide
Aspect Fibreux
Odeur Organique
Couleur Noir
Solubilité dans l'eau Insoluble dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses • Aucun dans des conditions normales de traitement

Produits de décomposition dangereux • Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit La laine de fibre de verre peut provoquer une démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses en raison de l'effet d'abrasion mécanique des fibres

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) En octobre 2001, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé la laine de fibre de verre dans le Groupe 3, « inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme ». La décision de 2001 était fondée sur des études sur l'homme et une recherche sur des animaux qui n'ont pas démontré d'association entre une exposition par inhalation à la poussière de laine de fibre de verre et le développement d'une maladie respiratoire

NTP (programme national de toxicologie) En juin 2011, le NTP (National Toxicology Program - Programme national de toxicologie) a retiré les fibres de laine minérale biosolubles de sa liste de carcinogènes possibles utilisés pour l'isolation de maisons et de bâtiments

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux Ce produit est classé comme un article. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie)

Proposition 65 de la Californie



Attention

Ce produit peut vous exposer aux produits chimiques suivants, y compris ceux indiqués ci-dessous, qui sont connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, ainsi que des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Pour plus de renseignements, visitez www.P65Warnings.ca.gov

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Formaldehyde 50-00-0	Carcinogen

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création 12-avr.-2005
Date de révision 23-mars-2021
Note de révision Section Fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité mise à jour 1

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit

particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de directives d'utilisation en toute sécurité